

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 984

présenté par

M. Morel-À-L'Huissier, Mme Auconie, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps,  
M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Magnier et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 30**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.